

PROVINCE DE NAMUR

Examen en vue de la constitution d'une réserve de recrutement au grade de commissaire-voyer pour les besoins du Service Technique Provincial.

Conditions générales d'accès :

- être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ;
- être de conduite irréprochable ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- pour les candidats masculins : satisfaire aux lois sur la milice.

Conditions particulières d'accès :

- être porteur d'un diplôme d'ingénieur industriel, spécialisations : travaux publics, construction ou génie civil ou master équivalent ;
- sont admis à présenter leur candidature, les étudiants qui accomplissent la dernière année d'études requises pour l'obtention du diplôme exigé.

Le contenu des 3 épreuves de l'examen qui se dérouleront dans le courant du mois de septembre 2010 peut être obtenu auprès du Service du Personnel de la Province de Namur (Mme FELIX : 081/77.51.15 – katherine.felix@province.namur.be).

Dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur du Service du Personnel provincial, Rue Lelièvre, 6 à 5000 NAMUR, **par pli recommandé déposé à la poste au plus tard le 31 juillet 2010 sous peine de nullité** et doivent être impérativement accompagnées d'une copie du titre requis ou d'une attestation d'inscription en dernière année d'études, et d'un curriculum vitae détaillé.